

Ensemble, à Saint-Sulpice

BULLETIN D'INFORMATIONS

NOVEMBRE 2022



saint-sulpice-le-guéretois
www.saintsulpicelegueretois.fr

L'ÉDITO DU MAIRE

Mesdames et Messieurs, Mes cher(e)s administré(e)s

Après un nouvel été caniculaire et son corollaire de problématiques, notamment les restrictions de consommation d'eau initiées par arrêté préfectoral afin de préserver cet « or bleu » pour que chacun d'entre nous puisse en disposer de façon écoresponsable, nous voici aujourd'hui à l'aube d'une crise énergétique qui pourrait bouleverser nos vies et nos comportements.

La guerre en **Ukraine** n'est pas la seule responsable de cette hausse sans commune mesure des énergies et des fluides. Il est évident que des actions spéculatives ont permis à certains grands groupes de dégager des profits immenses au détriment du pouvoir d'achat de nos concitoyens et des collectivités territoriales.

L'ensemble des communes et des collectivités de France à ce jour n'est pas protégé par le bouclier énergétique financier mis en place par l'état et qui permet aux particuliers que nous sommes, de subir une hausse de facturation de 15 à 20 % du prix de l'électricité et du gaz, ce qui est déjà très conséquent.

À ce jour, pour notre commune la facture des énergies pour 2023, si aucune décision n'est prise par l'état, pourrait être multipliée par 2 à 3 fois le montant que nous réglons sur une année, pour la consommation de nos bâtiments et notamment les 2 groupes scolaires.

Aujourd'hui le montant réglé en 2021 était de l'ordre de 60 000 euros (2022 n'étant pas encore clos et aussi en augmentation). Si l'on applique une augmentation des coûts de 300 % cela veut dire que la facture 2023 pourrait si nous n'avons aucune mesure de protection tarifaire s'élever à 180 000 euros pour la même consommation. À cela s'ajoute l'augmentation exponentielle des carburants pour les véhicules de notre collectivité : tracteurs pour l'entretien des routes et des espaces verts, véhicules et bus.

C'est avec cette vision, la plus défavorable et catastrophique pour les finances de notre commune et de toutes les collectivités de **France** que nous allons essayer de bâtir le budget 2023.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons décidé dans un souci de sobriété énergé-

tique de diminuer au maximum les consommations électriques en éteignant tout l'éclairage public des villages et du bourg, à l'exception de l'axe central formé par la D47 et la D63, soit le cœur du bourg qui restera éclairé jusqu'à 21h et le matin de 6h30 à la levée du jour.

Malheureusement d'autres mesures d'économies seront nécessaires auxquelles nous devons rapidement réfléchir et ce dans tous les secteurs de compétences qui sont les nôtres : entretien des voiries, investissements, dotations aux associations, dotations aux écoles, animation jeunesse, participation aux camps de vacances d'hiver et d'été, ouverture de la salle polyvalente pendant la période hivernale ainsi que la salle de sport.

Dans cet esprit d'effort collectif, les élus de la commune n'ont pas appliqué la revalorisation du point d'indice de 3,5 de leurs indemnités et les ont même diminuées. Cette revalorisation nécessaire s'est appliquée à tous les agents de la fonction publique en juillet 2022, soit un surcoût de 20 000 euros en année pleine en 2023 sur la masse salariale de la commune.

Mes chers administrés, je me bats avec énergie et détermination avec mes collègues maires et présidents d'EPCI au sein de l'association des maires de France et aux côtés de l'association des maires ruraux pour que l'état intervienne afin de protéger les collectivités de ces augmentations déraisonnables qui vont nous étouffer financièrement.

Votre équipe municipale reste mobilisée pour mener à bien les projets nécessaires pour notre territoire et ce dans la mesure du réalisable avec la volonté et la conviction de vouloir le meilleur pour notre commune et ses habitants.

À vos côtés, à votre service, avec mes sentiments républicains.

« La résilience, c'est l'art de naviguer dans les torrents. »

— Boris CYRULNIK



Éric BODEAU

Maire de
Saint-Sulpice-le-Guéretois
Premier Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération
en charge des finances et
des marchés publics



TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Déploiement de la fibre sur la commune

Quelques chiffres sur la commune afin d'illustrer le déploiement de la fibre :

- Nombre de bâtiments : **1 095**
- Nombre de logements : **1 167**

Au 05/09/2022 :

- **794 logements** raccordables (qui ont leur point de branchement et peuvent solliciter un FAI),
- **361 logements** en cours de déploiement (qui n'ont pas de point de branchement mais qui sont concernés par un déploiement fibre depuis l'armoire),
- **12 logements** à l'étude (pas de câble optique depuis l'armoire).

En juillet et août 2022, la fibre a été déployée en totalité sur le Mazaudoueix, place des lavandières et la route de cher les Faures.

Pour ce qui concerne le nombre d'abonnés fibre sur la commune, Orange se refuse à communiquer ce genre d'information.

D'une manière générale, sur la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 15 610 logements sont raccordés, sur un total de 19 333 soit 80 % du total de l'Agglo. (source : IPE ORANGE).

Le reste du département n'est déployé par DORSAL qu'à 44 % (source : DORSAL).

Au niveau national, au 31 décembre 2021, 58 % des accès internet fixes sont à très haut débit (source : ARCEP).

La France est le pays le mieux fibré d'Europe, et celui qui déploie le plus vite.

Explosion du coût des énergies



Comme tout un chacun, notre collectivité est frappée de plein fouet par une hausse sans précédent du **coût des énergies** d'autant qu'à ce jour pas de bouclier d'aucune sorte ne vient atténuer cette évolution catastrophique.

Une première décision vient d'être prise par vos élus à savoir la réduction de la durée de tout l'éclairage public du matin et du soir arrêté désormais comme suit :

- **Matin** : de 6h30 jusqu'au lever du jour (selon la luminosité)
- **Soir** : de la tombée de la nuit jusqu'à 21 heures.

Bien sûr ces économies viendront atténuer notre facture énergétique dans un contexte budgétaire tendu.

La production d'énergie électrique est désormais ce que nous en connaissons avec beaucoup de réacteurs nucléaires en maintenance.

Contribuer à éviter les ruptures d'approvisionnement est aussi un objectif.

De fait les illuminations de fin d'année ne seront pas mises en place au regard des mêmes objectifs d'économie.

Zone de circulation apaisée au cœur du Bourg

La **sécurité** est l'une des trois préoccupations majeures des habitants, en témoigne les résultats de l'enquête réalisée il y a 2 ans.

La mise en place d'une **circulation apaisée** dans le cœur du bourg est vite apparue comme nécessaire, à commencer par la rue de la Nave, une mise en place qui a pour principal objectif de protéger les enfants des écoles qui plusieurs fois par jour sont amenés à traverser la route départementale.

La route de la Marche avec la zone commerçante est également protégée par la zone 30.

Il en est de même pour le carrefour très dangereux de la route de Bussière Dunoise avec celle du Moulin du Champ.

L'implantation de l'aire de jeux et du city stade a aussi retenu notre attention par la mise en place d'un « dos d'âne », suivi d'un passage protégé trapézoïdal au niveau de l'air de jeux pour enfants.

C'est désormais une zone 30 de cœur de bourg qui est en place.

Nous aurons une attention particulière concernant son efficacité. Des témoignages positifs nous sont déjà parvenus de la part des habitants concernés.

Par la suite les panneaux d'agglomération seront déplacés : ceci concerne les villages des Quaires et de Choizeau, et nous aurons une attention particulière pour toute demande ou remarque de la population.

Concernant les autres villages, certains se trouvent également dans des situations qui questionnent, notamment pour des personnes à mobilité réduite ou des familles avec des enfants. Une étude est en cours, nous ne manquerons pas d'échanger avec la population.



ACTION SOCIALE - SANTÉ

Fêtes de fin d'année

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie offrira aux personnes domiciliées à Saint-Sulpice-le-Guérétois et inscrites sur les listes électorales de la commune :

- un **cadeau** pour les résidents en EHPAD,
- un **colis gourmand** pour les personnes de plus de 80 ans,
- un **chèque-cadeau** de 20 euros à utiliser dans les commerces de la commune pour les personnes âgées de 68 à 79 ans.



SIVU

Suite à la non-réception des véhicules réfrigérés, la liaison chaude continue.

INFORMATIONS

Recensement

Campagne du 19 janvier au 18 février 2023

Le recensement relève de la responsabilité de l'État : l'Insee l'organise et le contrôle. Les communes préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.

Les grandes étapes du recensement

Avant la collecte :

- Recrutement et formation des agents recenseurs par la mairie
- Constitution de la liste des adresses à enquêter
- Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur.

Pendant la collecte :

- Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours).
- Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune.

Après la collecte :

- Certification de la collecte par le maire
- Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)

Recensement de la population 2023

- Saisie des questionnaires papier et traitement confidentiel des données
- Vérification et validation des résultats par l'Insee
- Communication des chiffres aux maires et au grand public.

Les agents recenseurs

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. Ils sont désignés par arrêté municipal et répartis sur l'ensemble de la commune.

Au nombre de 4 pour la commune ils seront formés début janvier 2023 par l'Insee.

L'agent se présentera chez vous. Il sera muni d'une carte tricolore.



La Poste

De nouveaux horaires à compter du mois d'octobre

La poste nous a informés en date du 22 septembre que « pour des raisons d'organisation de plannings et de gestion de personnel, le bureau de poste de Saint-Sulpice-le-Guérétois sera ouvert les après-midis au lieu des matins, tout en conservant l'amplitude horaire » :

- Le lundi de **14h à 17h**,
- Du mardi au vendredi **14h à 17h30**.

Téléphone : **05 44 24 00 19**.



INFORMATIONS

Mémoire

Stèle à la mémoire des victimes d'un camp de rétention de républicains espagnols

Samedi 17 septembre au matin, une stèle a été inaugurée à Saint Sulpice-le-Guérétois avec une plaque **à la mémoire des victimes d'un camp de rétention**, au niveau du **lieu-dit Clocher** (période 1939 à 1942) dont l'histoire est peu connue en Creuse. Sur cet emplacement, 1 800 Espagnols républicains ont été accueillis ou enfermés, fuyant la dictature dans leur pays, et cherchant refuge en France, principalement des femmes, des enfants, des vieillards.



Stèle commémorative au jardin du souvenir ou « espace de dispersion »

Le 2 septembre une stèle en granit creusois a été inaugurée sur laquelle se trouve une plaque offerte par l'association des crématistes : **« Laissons la terre aux vivants »**.

À VOS AGENDAS !

Conférence

Mardi 22 novembre de 18h30 à 20h, salle polyvalente André Bourliaud : conférence **« Équilibre et bien être mental, parlons-en ! »**

Inscriptions en mairie : **05 55 51 34 05**

EN PRATIQUE

Nos contacts

- **Téléphone mairie** : 05 55 52 34 05
- **Email** : mairie.stsulpicelegeretois@wanadoo.fr
- **Site internet** : www.saintsulpicelegeretois.fr
- **Facebook** : <https://bit.ly/3M17cav>



Bulletin Municipal de Saint-Sulpice-le-Guérétois
Novembre 2022 · Distribué gratuitement
Directeur de publication : **Éric BODEAU**
Photos : **J.L. Boucheau**, recto · **M. Desseauve** / «Titi Biscotte», verso
Mise en page et impression : **Espace Copie Plan, Guéret** · Tirage : **1050 exemplaires**



CONFÉRENCE EQUILIBRE ET BIEN-ETRE MENTAL, PARLONS-EN !



Mardi
22 novembre 2022
De 18H30 à 20H

Salle André Bourliaud
9 place des Lavandières
Saint-Sulpice-Le-Guérétois

Entrée gratuite,
inscription conseillée



En partenariat avec :

La Mairie de Saint-Sulpice-Le-Guérétois

Intervenants :

- **Camel TERMELLIL**, animateur-présentateur
- **Myriam CHIROUX**, psychologue
- **Valérie RACLIN**, sophrologue
- **Sylvie POLI**, représentante de la structure « Les petits frères des pauvres de la Creuse »

Programme :

Stress, angoisses, émotions négatives, dépression ou simple mal-être... ces manifestations ne sont pas toujours faciles à identifier et à gérer.

Des solutions et des aides existent pour y parvenir.

Découvrez-les avec nos intervenants-experts.

Accueil du public à partir de 18h

Inscriptions :

En ligne, en cliquant sur le lien :

<https://aesio-mutuelle.hivebrite.com/events/94526>

Par téléphone, auprès de la Mairie : 05 55 52 34 05

aesio.fr

AESIO est une société coopérative de droit français, immatriculée sous le n° 375 627 391 dont le siège social est à Saint-Sulpice-Le-Guérétois, Creuse (36000). Copier-coller sans limitation sur tous sites sur le www.aesio.fr - 01-01-01-13

